



On fume au salon de l'agriculture

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 mars 2016

Hier, le 2 mars 2016, je me suis rendu au salon de l'agriculture à Paris, Porte de Versailles. Et, j'ai constaté que des gens fumaient à l'intérieur même des pavillons, près des sorties de secours.

Normalement, fumer est interdit dans les lieux destinés à accueillir du public et constituant des lieux de travail, selon les termes de la loi.

J'ai demandé à un serveur d'un bar situé à proximité si c'était autorisé et il m'a dit que c'était toléré. Je lui ai dit que c'était interdit selon la loi et il m'a laissé entendre qu'il n'y pouvait rien style que voulez-vous que je vous dise.

Circonstance aggravante : le salon était fréquenté par des familles avec des enfants, voire des bébés. Je suis sûr par le sans-gêne des fumeurs, d'autant plus que le salon peut être visité par des gens entre autres qui ont des problèmes respiratoires, de l'asthme, des bronchites chroniques, maladies cardiaques, etc.

J'ai donc rédigé une plainte au procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Paris pour lui demander de faire cesser ces agissements.

Que faire d'autre ?

Réponse :

Avec plus de renseignements sur l'organisation du salon et avec deux ou trois [témoignages](#) DNF aurait pu vous aider à monter, ou monter elle-même un dossier qui permette de faire condamner les responsables de ces comportements illégaux et ouvertement provocateurs.

Nous en prenons bonne note pour le prochain salon et votre dépôt de plainte de cette année sera alors un élément important de ce dossier. Vous aurez donc à nous le communiquer maintenant ou à la veille du prochain salon